

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 30 Janvier 2026, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 20 Janvier 2025****Président de séance : M. André BRIVADIS, maire****Nombre de conseillers**

- en exercice : **12**
- présents : **09**
- votants : **12**
- absents : **0**

Liste des membres : M. BRIVADIS André, M. BLANCHEFORT Fabien, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M. SPECCEL Gérard Adjoints, M. MARION Olivier, M VIALANEIX Bernard, M PHILBEE Paul, M PHILIPON Pierre.

Procuration (s) : Mme SCIORTINO Pascale donne procuration à M SPECCEL Gérard

Mr WENGER Stéphane donne procuration à M BRIVADIS André

Mr FAIVRE Thierry donne procuration à M PHILIPON Pierre

Absent :

Secrétaire de séance : M LAVERROUX Yannick

2026 – 06 Demande de financement LEADER plan prévisionnel

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, l'école maternelle est localisée dans le centre-bourg mais l'école primaire est située au village de vacances à 1,5 km. Pour des raisons pédagogiques, il est évident qu'un seul lieu permet d'être plus efficace et plus cohérent, il y a également un enjeu économique, moins de personnel, entretien d'un seul bâtiment, pas de transport entre les deux sites ainsi qu'un intérêt stratégique de revitalisation du centre-bourg. Ainsi, en 2020, le conseil municipal a décidé de regrouper les activités scolaires et la bibliothèque sur un même lieu. Pour cela, la Commune de la Chaise Dieu souhaite réhabiliter l'ancien collège privé, inutilisé depuis de nombreuses années et qui permet ce regroupement dans les meilleures conditions possibles. Ce projet d'envergure permettra de disposer de 3 classes, d'une cantine et d'une bibliothèque

Cette opération d'aménagement de ce bâtiment vacant permettra de rendre plus attractif le centre-bourg de La Chaise Dieu et d'attirer de nouvelles populations.

Cette réhabilitation permettra la reconquête de ce bâti vacant et une revalorisation du centre-bourg de La Chaise Dieu.

Le budget prévisionnel de ce projet est évalué à 1 492 839.98 € HT.

2026

DÉPENSES PRÉVISIONNEL LES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	<i>Etudes et Maitrise d'œuvre</i>		<i>109 600.00 €</i>
	Désamiantage / Démolition		59 836.00 €
	Gros œuvre		288 566.39.00 €
	Charpente couverture		155 500.00 €
	Menuiseries extérieures		131 896.62.00 €
	Façades		65 000.00 €
	Plâtrerie peinture plafond		1760 00.00 €
	Menuiseries intérieures		33 391.00 €
	Sols minces carrelage faïence		96 735.00 €
	Ascenseur		19 500.00 €
	Electricité		100 255.58
	Chauffage plomberie		194 611.90
	Métallerie		26 290.50
	<i>Aménagements extérieurs + VRD</i>		<i>35 656.49.00 €</i>
	TOTAL		1 492 839.98 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		1 287 747.49 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL GLOBAL	Financier	Montant HT	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	78 476.38 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	254 544.49 €	Subvention sollicitée
	Etat DSIL 2021	589 821.86 €	Arrêté du 13/07/2021
	Etat Fonds Vert Rénov Energ.	56 685.32 €	Subvention sollicitée
	Département CAP 43	50 669.94 €	CP du 12/05/2025
	TOTAL Aides Publiques	1 030 197.99 €	80 %
	Autofinancement	257 549.50 €	20 %
	TOTAL Financement	1 287 747.49 €	100 %

2026

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le plan de financement de l'opération sachant que la Commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- De solliciter la participation financière auprès des différents financeurs et notamment auprès du Groupe d'Action Locale Haute-Loire au titre du programme LEADER

Le Maire
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		12
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12